

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 16 MAI 2019**

Délibération
n° 2019.05.058.B

**Contrat de mandat de
maîtrise d'ouvrage
avec la SPL GAMA
pour la mise en
oeuvre du projet
BHNS - accord-cadre
relatif aux travaux, 8
lots : avenant 1 au lot
3 : Aménagement
Urbain 4 secteur 6-9
et 14 (AU4)**

LE SEIZE MAI DEUX MILLE DIX NEUF à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **10 mai 2019**

Secrétaire de séance : Michel BUISSON

Membres présents :

Jean-François DAURE, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Michel BUISSON, Jean-Claude COURARI, Véronique DE MAILLARD, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Denis DUROCHER, François ELIE, Jeanne FILLOUX, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, François NEBOUT, Marie-Hélène PIERRE, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Michel ANDRIEUX, Guy ETIENNE, Jean-Jacques FOURNIE, Annie MARAIS, Yannick PERONNET, Vincent YOU

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 16 MAI 2019

**DELIBERATION
N° 2019.05.058.B**

MOBILITES

Rapporteur : Monsieur GERMANEAU

CONTRAT DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA SPL GAMA POUR LA MISE EN OEUVRE DU PROJET BHNS - ACCORD-CADRE RELATIF AUX TRAVAUX, 8 LOTS : AVENANT 1 AU LOT 3 : AMENAGEMENT URBAIN 4 SECTEUR 6-9 ET 14 (AU4)

Par délibération n°260 du 17 octobre 2013, le conseil communautaire a approuvé la conclusion d'un contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la SPL GrandAngoulême Mobilité Aménagement, conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 dite loi MOP, pour la mise en œuvre du projet Bus à haut niveau de service.

Par délibération n°39B du 11 mai 2017, le bureau communautaire a approuvé le lancement en procédure négociée avec mise en concurrence préalable, de l'accord-cadre relatif aux travaux de Bus à Haut Niveau de service (BHNS) de GrandAngoulême – 8 lots.

La commission d'appel d'offre de Grandangoulême du 28 septembre 2017 a décidé d'attribuer le lot 3 : Aménagement Urbain 4 – secteurs 6 – 9 et 14 (AU4) à la société EIFFAGE ROUTE SUD-OUEST, 21 avenue de Canteranne – Parc de Canteranne – 33608 PESSAC, pour un montant sur quantité constatée de :

- Tranche ferme : 6 636 059,65 € HT
- Tranche optionnelle 1 : 135 652,40 € HT
- Tranche optionnelle 2 : 1 733 083,50 € HT
- Tranche optionnelle 3 : 114 617,00 € HT

Soit un montant total de 8 619 412,55 € HT.

La tranche optionnelle 1 a été affermée le 17 septembre 2018, les tranches optionnelles 2 et 3 ont été affermées en même temps que le marché.

Un avenant ayant pour objet les travaux pour la réalisation des liaisons BT dans le cadre de l'effacement des réseaux - génie civil de liaisons privatives des réseaux BT et Communications électroniques dans le cadre des travaux SDEG16 – Route de Bordeaux (secteur 06) doit être passé.

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre d'un aménagement façade à façade sur lequel l'effacement des réseaux a été jugé nécessaire. La réalisation du génie civil a été intégrée au périmètre travaux du Grand Angoulême dans le cadre d'une répartition des prestations avec le SDEG, qui reste pour sa part en charge du câblage.

Le montant de ces travaux en plus-value est de 6 836,91 € HT (valeur mars 2018).

Conformément à l'article 140 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, il convient pour le calcul des modifications de tenir compte de la mise en œuvre de la clause de variation des prix. Par conséquent, il convient de ramener le devis établi par l'entreprise au mois Mo afin d'établir ce calcul.

Ainsi le montant du devis, ramené au Mo (août 2017) est de 6 644,23 € HT. Le calcul des révisions conformément à l'article « Variation des prix » du CCAP du marché s'appliquera donc sur le montant suivant : 6 644,23 € HT.

Le présent avenant fait passer le montant du marché de 8 619 412,55 € HT à 8 626 056,78 € HT ce qui représente une augmentation de 0,08 %.

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°1 à l'accord-cadre relatif au lot 4 Aménagement Urbain 4 – secteurs 6 – 9 et 14 (AU4) à la société EIFFAGE ROUTE SUD-OUEST, 21 avenue de Canteranne – Parc de Canteranne – 33608 PESSAC, pour un montant en plus-value de 6 644,23 € HT,

D'AUTORISER la SPL GAMA, en qualité de mandataire du maître d'ouvrage pour la mise en œuvre du projet BHNS, à signer le présent avenant.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 16 octobre 2019	<u>Affiché le :</u> 17 octobre 2019